



**REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION
D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE
DE LA PROVINCE DE KENITRA**



AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **11/06/2024**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

- **Appel d'offre ouvert national :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Dépôt des prospectus	Date et heure de la Visite Des Lieux
O/048/24	Fourniture de groupes électropompes et d'armoires de commandes	09h30	21 000.00 Vingt et un mille dirhams	1 149 840.00 Un million cent quarante-neuf mille huit cent quarante dirhams	(*) oui	-
O/049/24	Travaux de mise en place d'un nouveau banc d'essai étalonnage des compteurs d'eau	10h30	41 500.00 Quarante et un mille cinq cents dirhams	2 304 000.00 Deux millions trois cent quatre mille dirhams	(*) oui	04/06/2024 à 10h00
O/050/24	Travaux de réparation de fuites sur le réseau d'eau potable	11h30	54 000.00 Cinquante-quatre mille dirhams	2 997 240.00 Deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quarante dirhams	-	-

- **Appel d'offre ouvert international :**

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations en DH TTC	Dépôt des prospectus
E/051/24	Acquisition des TT, TC et groupes de comptage MT	12h30	22 500.00 Vingt-deux mille cinq cents dirhams	1 232 280.00 Un million deux cent trente-deux mille deux cent quatre-vingts dirhams	(*) oui

- (*) les notices et prospectus **doivent être remises dans un pli fermé et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK** au plus tard le jour ouvrable précédant la date d'ouverture des plis ou à remettre séance tenante au président de la commission d'ouverture des plis.

-les dossiers d'appel d'offres doivent être téléchargés à partir du portail des marchés publics accessible à l'adresse **www.marchespublics.gov.ma**;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 30 à 34 du décret relatif aux marchés publics.

-Les concurrents doivent obligatoirement remettre leurs offres par voie électronique au niveau du portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma , et ce conformément à l'arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatifs aux marchés publics.